

## TABLEAU SYNTHÈSE DES 2 DOTATIONS EPI NRBC - AVIS DE LA CCMO

Les différents types de dotations de tenues NRBC	Masque	cartouche	vêtement	gants	sous-gants	surbottes	Rouleau adhésif
<p><b>DOTATION DE TYPE "TENUE DE PROTECTION A PORT PERMANENT"</b></p> <p style="text-align: center;">- TENUES FILTRANTES -</p> <p><b>Préconisation d'emploi :</b> pour les équipes de SMUR</p>	<p><b>- FICHE 1 - MASQUE COMPLET DE PROTECTION RESPIRATOIRE PAR FILTRES DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ AVEC UNE CARTOUCHE.</b></p> <p><u>Indication</u> : cet équipement est destiné à protéger non seulement les voies respiratoires, mais aussi les yeux et la face, contre les différents toxiques.</p> <p><u>Normes</u> : ce masque doit être conforme à la norme EN 136-classe 3 et doit être muni d'un raccord de filtre normalisé EN 148-1.</p> <p><b>Type retenu</b> : masque taille unique avec visière panoramique + contrat de maintenance</p>	<p><b>- FICHE 2 - CARTOUCHE FILTRANTE de type A2B2E2K2P3 NBC.</b></p> <p><u>Indication</u> : la cartouche A2B2E2K2P3 NBC est utilisée pour la protection respiratoire contre les gaz et vapeurs toxiques composés organiques, inorganiques, dioxyde de soufre, gaz acides, ammoniac et ses dérivés, contre tous les toxiques de guerre, contre les poussières et particules, aérosols solides ou liquides.</p> <p><u>Normes</u> : la cartouche doit satisfaire aux exigences des normes EN141, EN143 et EN14387.</p>	<p><b>- FICHE 3 - COMBINAISON DE PROTECTION NRBC AVEC CAPUCHE INTÉGRÉE À PORT PERMANENT</b></p> <p><u>Indication</u> : vêtement de protection individuelle destiné à protéger les personnels de santé intervenant dans des zones contaminées hors zone d'exclusion (réf. circulaires 700 &amp; 800) pour la prise en charge de victimes contaminées.</p> <p><u>Normes</u> : cet équipement doit porter le marquage CE et être certifié EPI. L'organisme certificateur doit être précisé (nom-adresse-code de certification).</p> <p><b>- ENSEMBLE 2 PIÈCES NON RETENU POUR CETTE DOTATION -</b></p> <p><b>- TABLIER ET MANCHON NON RETENUS -</b></p>	<p><b>- FICHE 5 - GANTS DE PROTECTION NRBC EN BUTYLE</b></p> <p><u>Indication</u> : les gants de protection étanches contre les risques NRBC doivent permettre d'éviter tout contact cutané des mains avec un agent chimique de guerre ou bien industriel, à l'état solide, liquide ou vapeur. <b>Conçus afin de conférer une dextérité maximale.</b></p> <p><u>Normes</u> : outre le marquage CE obligatoire, les gants de protection doivent suivre la directive européenne 89/686/CEE. La norme minimale à appliquer est la norme EN 420 (critères généraux). Les essais de vérification de conformité sont menés selon plusieurs normes européennes spécifiques de familles de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques chimiques et biologiques : norme EN 374 – catégorie III – indice classe 6</li> <li>- risques mécaniques : norme EN 388</li> <li>- risques rayonnements ionisants et contamination radioactive : norme EN 421</li> </ul> <p><b>- GANTS FILTRANTS NON RETENUS POUR CETTE DOTATION-</b></p>	<p><b>- FICHE 5 - SOUS-GANTS 100% COTON</b></p> <p><u>Indication</u> : confort de l'utilisateur vis-à-vis de la transpiration</p>	<p><b>- FICHE 6 - SURBOTTES DE PROTECTION NRBC EN BUTYLE</b></p> <p><u>Indication</u> : destinées à protéger les personnels de santé, lors de la prise en charge de victimes contaminées. Les paires de surbottes en butyle se portent par-dessus les chaussures ou bottes et doivent permettre l'intervention en terrain accidenté.</p> <p><u>Normes</u> : ces équipements doivent porter le marquage CE. L'organisme certificateur doit être précisé (nom-adresse-code de certification)</p>	
<p><b>DOTATION DE TYPE "TENUE DE PROTECTION POUR LA DECONTAMINATION"</b></p> <p style="text-align: center;">- TENUES ETANCHES -</p> <p><b>Préconisation d'emploi :</b> pour les personnels affectés dans les chaînes de décontamination chargés des opérations d'accueil, de sécurité et de décontamination</p>	<p><b>- FICHE 1 - MASQUE COMPLET DE PROTECTION RESPIRATOIRE PAR FILTRES DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ AVEC UNE CARTOUCHE.</b></p> <p><u>Indication</u> : cet équipement est destiné à les yeux et la face, contre les différents toxiques.</p> <p><u>Normes</u> : ce masque doit être conforme à la norme EN 136-classe 3 et doit être muni d'un raccord de filtre normalisé EN 148-1.</p> <p><b>Type retenu</b> : masque taille unique avec visière panoramique + contrat de maintenance</p>	<p><b>- FICHE 2 - CARTOUCHE FILTRANTE de type A2B2E2K2P3 NBC.</b></p> <p><u>Indication</u> : la cartouche A2B2E2K2P3 NBC est utilisée pour la protection respiratoire contre les gaz et vapeurs toxiques composés organiques, inorganiques, dioxyde de soufre, gaz acides, ammoniac et ses dérivés, contre tous les toxiques de guerre, contre les poussières et particules, aérosols solides ou liquides.</p> <p><u>Normes</u> : la cartouche doit satisfaire aux exigences des normes EN141, EN143 et EN14387.</p>	<p><b>- FICHE 4 - COMBINAISON DE PROTECTION NRBC ETANCHES AVEC CAPUCHE INTÉGRÉE POUR LA DECONTAMINATION</b></p> <p><u>Indication</u> : vêtement de protection individuelle destiné à protéger, à l'hôpital, les personnels de santé lors de la prise en charge de victimes contaminées et des opérations de décontamination de ces dernières.</p> <p><u>Normes</u> : cet équipement doit porter le marquage CE et être certifié EPI. L'organisme certificateur doit être précisé (nom-adresse-code de certification).</p> <p><b>- ENSEMBLE 2 PIÈCES NON RETENU POUR CETTE DOTATION-</b></p>	<p><b>- FICHE 5 - GANTS DE PROTECTION NRBC EN BUTYLE</b></p> <p><u>Indication</u> : les gants de protection étanches contre les risques NRBC doivent permettre d'éviter tout contact cutané des mains avec un agent chimique de guerre ou bien industriel, à l'état solide, liquide ou vapeur. <b>Conçus afin de conférer une dextérité maximale.</b></p> <p><u>Normes</u> : outre le marquage CE obligatoire, les gants de protection doivent suivre la directive européenne 89/686/CEE. La norme minimale à appliquer est la norme EN 420 (critères généraux). Les essais de vérification de conformité sont menés selon plusieurs normes européennes spécifiques de familles de risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- risques chimiques et biologiques : norme EN 374 – catégorie III – indice classe 6</li> <li>- risques mécaniques : norme EN 388</li> <li>- risques rayonnements ionisants et contamination radioactive : norme EN 421</li> </ul>	<p><b>- FICHE 5 - SOUS-GANTS 100% COTON</b></p> <p><u>Indication</u> : confort de l'utilisateur vis-à-vis de la transpiration</p>	<p><b>- FICHE 7 - SURBOTTES DE PROTECTION NRBC</b></p> <p><u>Indication</u> : destinées à protéger les personnels de santé, à l'hôpital, lors de la prise en charge de victimes contaminées ou lors des opérations de décontamination de ces dernières.</p> <p><u>Normes</u> : ces équipements doivent porter le marquage CE. L'organisme certificateur doit être précisé (nom-adresse-code de certification)</p>	<p><b>- FICHE 8 - ROULEAU DE TOILE TISSE ADHÉSIF DE TYPE TARLATANE</b></p> <p><u>Indication</u> : optimiser l'étanchéité du vêtement avec les autres parties de la tenue.</p>